

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Radio-Monte-Carlo

Question écrite n° 65749

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc s'inquiete aupres de M le ministre de l'interieur et de la securite publique de la decision prise par radio Monte-Carlo en arabe (controlee a 80 p 100 par le gouvernement français) de faire supprimer les spots publicitaires antiterroristes finances par Washington depuis 1984. Si la raison avancee est celle de dire qu'il n'etait pas normal que les USA soient presents par l'intermediaire de ces spots, pourquoi la France n'a-t-elle pas eu l'idee, avant eux, d'offrir des primes aux denonciateurs de preneurs d'otages et d'eviter ainsi la disparition de vies innocentes. La decision prise dernierement ne risque-t-elle pas de rendre plus difficile les enquetes en cours ?

Texte de la réponse

Reponse. - La question de l'honorable parlementaire fait tres certainement reference a des informations, initialement données par la presse americaine, faisant etat du refus de RMC Moyen-Orient de diffuser sur ses ondes un message proposant une importante recompense en dollars pour tout renseignement susceptible de mettre en echec des detournements d'avions de ligne ou des attentats contre l'aviation civile. Les elements recueillis font apparaitre que cette demande avait ete formulee courant septembre 1992 aupres de la regie publicitaire de cette station par une agence americaine agissant pour le compte de l'Association des pilotes de ligne americains, et non par le gouvernement des Etats-Unis. Il semble que pour des raisons d'ethique professionnelle, la direction de RMC Moyen-Orient ait refuse ces propositions. Il convient de souligner qu'a la connaissance du ministere de l'interieur et de la securite publique, cette radio n'a jamais diffuse d'appels a temoins visant a denoncer des auteurs d'attentats ou des projets d'actions terroristes. En matiere de lutte antiterroriste sur le territoire national, les services français, avec l'accord de la justice, ont eu recours a quatre reprises a la publication de photographies de terroristes identifies et recherches et a l'appel a temoignage moyennant recompense. Cette pratique n'a pas particulierement favorise l'aboutissement judiciaire des enquetes conduites dans les affaires correspondantes. Il n'en est pas de meme pour ce qui concerne l'etranger ou cette demarche a permis, notamment aux autorites allemandes, d'obtenir quelques resultats. Il convient de noter par ailleurs, que les Etats de la Communaute europeenne se sont accordes, dans le cadre du programme d'action Trevi elabore sous presidence française, a ce que les affiches de recherche utilisees par un Etat membre puissent etre apposees aux postes frontieres et, le cas echeant, sur le territoire des autres etats s'ils en sont d'accord.

Données clés

Auteur: M. Bourg-Broc Bruno

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 65749

Rubrique: Radio

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE65749

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5713